

Envoyé en préfecture le 23/02/2016 Reçu en préfecture le 23/02/2016

... . . . .

Affiché le

SLOW

ID: 039-283900017-20160211-C2016\_5-DE

### PREFET DU JURA

CABINET DU PREFET

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS Le Préfet du Jura, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

#### Arrêté n° A 2016-

Objet : Création et classement des centres d'incendie et de secours du JURA

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-1, R 1424-1 et R 1424-39;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

VU les arrêtés préfectoraux encore en vigueur ayant créé les corps communaux de sapeurs-pompiers ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 148 du 19 février 1992 modifié créant le corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS du JURA :
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013-383 (2013113-0005) du 23 avril 2013 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013-358-0006 du 24 décembre 2013 portant approbation de la deuxième révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du JURA ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1504 du 31 décembre 2015 portant création et classement des centres d'incendie et de secours du JURA ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du JURA ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A 2016- du février 2016 portant modification dudit règlement opérationnel;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du JURA, chef du corps départemental,

### **ARRETE**

### Article 1er:

Les centres d'incendie et de secours (CIS) du JURA sont créés et classés selon le tableau suivant :

DENOMINATION CIS	CLASSEMENT	COMMUNE D'IMPLANTATION
CORPS DEPARTEMENTAL		
CHAMPAGNOLE	Centre de Secours Principal	CHAMPAGNOLE (avec un poste avancé à SIROD)
GRAND DOLE	Centre de Secours Principal	CHOISEY
LONS-LE-SAUNIER	Centre de Secours Principal	LONS-LE-SAUNIER
SAINT-CLAUDE	Centre de Secours Principal	SAINT-CLAUDE
MOREZ	Centre de Secours	MOREZ
SAINT-AMOUR	Centre de Secours	SAINT-AMOUR
ANDELOT-EN-MONTAGNE	Centre de Première Intervention	ANDELOT-EN-MONTAGNE
ARBOIS	Centre de Première Intervention	ARBOIS
ARINTHOD	Centre de Première Intervention	ARINTHOD
BEAUFORT	Centre de Première Intervention	BEAUFORT
BELLEFONTAINE	Centre de Première Intervention	BELLEFONTAINE

(avec un poste avancé à ARLAY) **BOIS D'AMONT** Centre de Première Intervention BOIS D'AMONT ID: 039-283900017-20160211-C2016 5-DE Centre de Première Intervention CHAUMERGY CHAUMERGY CHAUSSIN Centre de Première Intervention **CHAUSSIN CHAUX** Centre de Première Intervention **FRAISANS CLAIRVAUX-LES-LACS CLAIRVAUX-LES-LACS** Centre de Première Intervention (avec un poste avancé à ETIVAL) COLONNE Centre de Première Intervention COLONNE COUSANCE Centre de Première Intervention COUSANCE FONCINE-LE-HAUT FONCINE-LE-HAUT Centre de Première Intervention (avec un poste avancé à CHAUX-DES-CROTENAY) **GENDREY** Centre de Première Intervention **GENDREY** SEPTMONCEL (avec trois postes avancés à LES COMBES Centre de Première Intervention LAJOUX-LAMOURA-LES MOUSSIERES) LA BIENNE Centre de Première Intervention VAUX-LES-SAINT-CLAUDE LA MARRE Centre de Première Intervention LA MARRE LA VALLIERE Centre de Première Intervention COURLAOUX LE FINAGE Centre de Première Intervention PETIT NOIR LE LIZON Centre de Première Intervention SAINT-LUPICIN LES COULOIRS Centre de Première Intervention LA PESSE Centre de Première Intervention LES ROUSSES LES ROUSSES LONGCHAUMOIS Centre de Première Intervention LONGCHAUMOIS LORETTE Centre de Première Intervention **MOUCHARD** Centre de Première Intervention MOIRANS-EN-MONTAGNE MOIRANS-EN-MONTAGNE MONT-SOUS-VAUDREY Centre de Première Intervention MONT-SOUS-VAUDREY MONT-SUR-MONNET Centre de Première Intervention MONT-SUR-MONNET **MORBIER** Centre de Première Intervention **MORBIER ORCHAMPS** Centre de Première Intervention **ORCHAMPS** ORGELET Centre de Première Intervention ORGELET PLATEAU DE NOZEROY Centre de Première Intervention **NOZEROY PAYS POLINOIS** Centre de Première Intervention **POLIGNY PUBLY** Centre de Première Intervention **PUBLY** SAINT-AUBIN Centre de Première Intervention SAINT-AUBIN SAINT-JULIEN-SUR-SURAN SAINT-JULIEN-SUR-SURAN Centre de Première Intervention SAINT-LAURENT-EN-SAINT-LAURENT-EN-Centre de Première Intervention **GRANDVAUX GRANDVAUX** SALINS-LES-BAINS Centre de Première Intervention SALINS-LES-BAINS Centre de Première Intervention SELLIERES **SELLIERES** THERVAY Centre de Première Intervention THERVAY **THOIRETTE** Centre de Première Intervention **THOIRETTE** VILLARD-SUR-BIENNE Centre de Première Intervention VILLARD-SUR-BIENNE VIRY Centre de Première Intervention VIRY VOITEUR-DOMBLANS Centre de Première Intervention **VOITEUR CORPS COMMUNAUX - CPINI** Centre de Première Intervention **AROMAS AROMAS CHAMBLAY** Centre de Première Intervention **CHAMBLAY** CHATEAU-DES-PRES Centre de Première Intervention CHATEAU-DES-PRES CHAUX-DES-PRES Centre de Première Intervention CHAUX-DES-PRES CHISSEY-SUR-LOUE Centre de Première Intervention CHISSEY-SUR-LOUE **GRANDE RIVIERE** Centre de Première Intervention **GRANDE RIVIERE** LA CHAUX-DU-DOMBIEF Centre de Première Intervention LA CHAUX-DU-DOMBIEF

Centre de Première Intervention

LA LOYE

Centre de Première Intervention

**BLETTERANS** 

LA LOYE

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Recu en prefecture le 23/02/2016

### MONTIGNY-LES-ARSURES

PRENOVEL-LES PIARDS

VILLEVIEUX

Centre de Première Intervention

Centre de Première Intervention intercommunal

Centre de Première Intervention

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

RECOUNTÉGNY-LES-ARSURES
Affiché le

ID : 039-283900017-20160211-C2016\_5-DE

PRENOVEL

**VILLEVIEUX** 

### Article 2:

L'arrêté préfectoral n° A 2015-1504 du 31 décembre 2015 susvisé, portant création et classement des centres d'incendie et de secours du JURA, est abrogé.

## Article 3:

Les présentes dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

# Article 4:

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 5:

Le directeur de cabinet du préfet du JURA,

Le président du conseil d'administration du SDIS du JURA,

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du JURA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS du JURA.

Fait à Lons-Le-Saunier, le

Le Préfet,

Jacques **QUASTANA**